

ARRETE N°23 – 05
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE

- Vu les livres VI et VII du code de l'éducation,
Vu le décret n°2017 - 1137 du 4 juillet 2017
Vu la loi n°2016 - 1088 du 8 août 2016
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université

LE PRESIDENT de CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1^{er} :

Le jury de validation des acquis de l'expérience (décret 2017) pour la Licence Métiers des réseaux informatiques et télécommunications parcours Réseaux et sécurité, pour la session du 24 février 2023 :

Président du jury : Monsieur DI MARTINO Patrick - Professeur des Universités

Membres :

Monsieur LAROQUE Philippe – Enseignant-chercheur, responsable de formation
Monsieur LELONG Laurent – Professionnel, chef de département infrastructure et réseau

Article 2 :

Le directeur de CY TECH et la directrice générale des services de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cergy, le 9 février 2023

Le président,

Laurent GATINEAU

